

Séance ordinaire du conseil municipal de Piedmont du 11 janvier 2021 à 19h00. Compte tenu des restrictions imposées par les autorités sanitaires relativement au COVID-19, la séance a été tenue par voie de visioconférence. La séance a également été diffusée en direct via le site Facebook de la municipalité.

La séance a eu lieu sous la présidence de Madame la Mairesse Nathalie Rochon, à laquelle étaient présents mesdames et messieurs les conseillers Diane Jeannotte, Pascale Auger, Claudette Laflamme, Daniel Houde, Claude Brunet et Pierre Salois.

Était aussi présente : Mme Sophie Bélanger, directrice générale et greffière

## **MUNICIPALITÉ DE PIEDMONT**

### **SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2021 À 19H00**

#### **ORDRE DU JOUR**

1. **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **SUIVI DE LA DERNIÈRE SÉANCE**
3. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
4. **ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2020 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DES 10 DÉCEMBRE, 14 DÉCEMBRE ET 16 DÉCEMBRE 2020**
5. **ACCEPTATION DES COMPTES PAYABLES ET DES COMPTES PAYÉS AU 11 JANVIER 2021**
6. **CORRESPONDANCE**
  - 6.1 Lettre de la MRC des Pays-d'en-Haut – aide financière « Circuit patrimoine »;
  - 6.2 Programme de la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles;
  - 6.3 Lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation concernant l'aide financière pour la Covid-19;
7. **ADMINISTRATION**
  - 7.1 Octroi de contrat – amélioration du drainage pluvial – chemin des Fauvettes;
  - 7.2 Octroi de contrat – amélioration du drainage pluvial – chemin Beaulne
  - 7.3 Octroi de mandat pour services professionnels;
8. **RÈGLEMENTS**
  - 8.1 Dépôt par la greffière du certificat relativement à la demande de processus référendaire pour le règlement #757-66-20;
  - 8.2 Adoption en version finale du règlement #757-66-20 modifiant le règlement de zonage #757-07 et ses amendements afin d'ajouter des dispositions particulières et de permettre les projets intégrés dans la zone C-4-134;
  - 8.3 Adoption du deuxième projet de règlement #757-65-20 modifiant le règlement de zonage #757-07 et ses amendements afin de modifier

certaines normes et dispositions à la grille des spécifications de la zone R-1-227 en y interdisant, notamment, les développements en projet intégré ainsi qu'en modifiant la superficie minimale des lots;

8.4 Date limite pour le dépôt de demandes afin que le règlement #757-65-20 soit soumis au processus référendaire – 1<sup>er</sup> février 2021;

8.5 Adoption finale du règlement #874-20 décrétant l'imposition de toutes les taxes et compensations pour l'année 2021;

## 9. **TRAVAUX PUBLICS**

9.1 Permission de voirie – entretien et raccordement routier;

## 10. **URBANISME**

10.1 Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme du 17 décembre 2020;

10.2 Modification de la résolution #13298-1020 suite à l'approbation par la Commission de toponymie du Québec pour les noms de rues du projet « Havre des Falaises »;

### **Demandes d'analyse des critères du plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.)**

10.3 2020-0091 – 515, boul. des Laurentides, (Zone C-3-258) Enseigne sur poteaux – Commerce « Fenestration des Sommets Inc. »;

10.4 2020-0095 – 745, boul. des Laurentides, (Zone C-1-208) Enseigne sur poteaux et enseigne à plat sur bâtiment – Commerce « Pattes & Griffes Piedmont »;

10.5 2020-0092 - Lot 5 198 217, Projet Havre des Falaises (Zone V-1-116) Construction d'une nouvelle résidence unifamiliale;

10.6 2020-0093 – Lot 5 198 200, Projet Havre des Falaises (Zone V-1-116) Construction d'une nouvelle résidence unifamiliale;

10.7 2020-0094 - PIIA – Lot 5 198 199, Projet Havre des Falaises (Zone V-1-116) Construction d'une nouvelle résidence unifamiliale;

10.8 2020-0096 – Lot 5 198 197, Projet Havre des Falaises (Zone V-1-116) Construction d'une nouvelle résidence unifamiliale

## 11. **ENVIRONNEMENT**

11.1 Mandat à la firme IMAUSAR Environnement pour le suivi environnemental du site d'élimination des neiges usées pour l'année 2021;

## 12. **FINANCES**

• Informations par la conseillère responsable, madame Claudette Laflamme;

12.1 Dépôt et adoption de la liste des dépenses incompressibles pour l'année 2021;

12.2 Acquisition de trois plans particuliers d'intervention (PPI) et formation ;

12.3 Acquisition de l'application StraTJ 2.0 pour les mesures d'urgence;

12.4 Renouvellement de l'adhésion de « Membre associé municipal 2021 »  
- FADOQ des Laurentides;

12.5 Entente d'utilisation du logiciel d'inscriptions Amilia;

13. **LOISIRS, SPORTS ET PLEIN AIR**

- Informations par le conseiller responsable, monsieur Daniel Houde.

13.1 Rémunération Campuces été 2021;

14. **INFORMATIONS DIVERSES**

15. **VARIA**

16. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

17. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

13424-0121

**Résolution - Acceptation de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame Claudette Laflamme, appuyé par monsieur Claude Brunet et résolu que l'ordre du jour soit accepté avec les modifications suivantes :

**Ajout des points suivants en Varia :**

15.1 Appui à la Coalition Santé Laurentides;

15.2 Aide financière à l'organisme Palliacco – Randonnée sous les étoiles;

15.3 Marathon P'tit Train du Nord – 2 et 3 octobre 2021;

15.4 Avis de motion – règlement #875-21 concernant le stationnement sur le territoire de la Municipalité de Piedmont;

**ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Suivi de la dernière séance**

Madame la mairesse fait un suivi des questions posées lors de la dernière séance du conseil.

**Période de questions**

Le conseil municipal recevra les questions des citoyens par courriel à l'adresse [maire@piedmont.ca](mailto:maire@piedmont.ca).

13425-0121

**Résolution – Acceptation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 décembre 2020 et des séances extraordinaires des 10 décembre 2020, 14 décembre 2020 et 16 décembre 2020**

Il est proposé par madame Claudette Laflamme, appuyé par monsieur Pierre Salois et résolu que les procès-verbaux des séances du 7 décembre 2020, 10 décembre 2020, 14 décembre 2020 et 16 décembre 2020 soient acceptés tel que présentés.

**ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ**

13426-0121

**Résolution – Acceptation des comptes payables et des comptes payés au 11 janvier 2021**

**ATTENDU** le certificat de disponibilité émis par la trésorière;

Il est proposé par madame Claudette Laflamme, appuyé par monsieur Claude Brunet et résolu que les comptes payables au 31 décembre 2020 au montant de 96 226,93\$ et les comptes payables au 11 janvier 2021, au montant de 142 801,44\$ et les comptes payés au 11 janvier 2021, au montant de 12 076,23 \$ soient acceptés tels que présentés.

### **ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS**

Je soussignée, madame Sylvie Dupuis, trésorière, certifie par les présentes que des crédits budgétaires ou extra budgétaires sont disponibles pour les fins desquelles les dépenses décrites dans cette résolution sont acceptées par le conseil municipal.

---

Sylvie Dupuis, trésorière

#### **CORRESPONDANCE**

Lettre de la MRC des Pays-d'en-Haut – aide financière « Circuit patrimoine »;

Programme de la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles;

Lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation concernant l'aide financière pour la Covid-19;

#### **ADMINISTRATION**

13427-0121

#### **Résolution - Octroi de contrat – amélioration du drainage pluvial – chemin des Fauvettes**

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite améliorer un ouvrage de drainage existant situé en face et en partie sur le lot 2 311 498 lequel à front sur le chemin des Fauvettes;

**ATTENDU QUE** pour assurer l'évacuation adéquate de ces eaux et prévenir toute problématique future sur le lot 2 311 498 il est requis de revoir le parcours emprunté par les eaux de ruissellement en bordure et sur ledit lot ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de quatre entreprises spécialisées pour la conception, l'estimation et la surveillance des travaux et que trois de ces entreprises ont présentés des soumissions;

| <b>Soumissionnaire</b>        | <b>Montant (avant taxes)</b> |
|-------------------------------|------------------------------|
| Équipe Laurence               | 14 600,00 \$                 |
| Parallèle 54 Experts Conseils | 14 500,00 \$                 |
| Laurentides Experts Conseils  | 13 680,00\$                  |

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par monsieur Daniel Houde et résolu d'**OCTROYER** le mandat pour l'amélioration du drainage pluvial au niveau du lot 2 311 498 chemin des Fauvettes à la Laurentides Experts Conseils pour la somme de 13 680,00\$+ taxes, tel que détaillé dans leur offre de services du 8 décembre 2020.

QUE les sommes nécessaires soient imputées au poste budgétaire 22.320.03.721, budget 2021.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Résolution – Octroi de contrat – amélioration du drainage pluvial – chemin Beaulne**

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite améliorer un ouvrage de drainage existant situé en face et en partie sur le lot 2 312 560 lequel a front sur le chemin Beaulne;

13428-0121

**ATTENDU QUE** pour assurer l'évacuation adéquate de ces eaux et prévenir toute problématique future, il est requis de revoir le parcours emprunté par les eaux de ruissellement en bordure et sur le lot 2 312 560;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de deux entreprises spécialisées pour la conception, l'estimation et la surveillance des travaux;

| Soumissionnaire               | Montant (avant taxes) |
|-------------------------------|-----------------------|
| Équipe Laurence               | 12 600,00 \$          |
| Parallèle 54 Experts Conseils | 11 500 ,00 \$         |

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par madame Diane Jeannotte et résolu d'**OCTROYER** le mandat pour l'amélioration du drainage pluvial au niveau du lot 2 312 560, ayant front sur le chemin Beaulne, à la firme Parallèle 54 Expert Conseil pour la somme de 11 500,00 \$ + taxes, tel que détaillé dans leur offre de services du 8 décembre 2020.

QUE les sommes nécessaires soient imputées au poste budgétaire 02.415.00.411, budget 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

13429-0121

**Résolution – Octroi de mandat pour services professionnels**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a plusieurs projets d'infrastructures qui sont entamés à divers degrés, entre autres des projets d'égouts et aqueducs;

**ATTENDU QUE** pour mener à bien ces dossiers la Municipalité souhaite s'adjoindre les services de professionnels chevronnés possédant une excellente connaissance du fonctionnement et des processus de régie interne des municipalités;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a procédé à un appel d'offres de gré à gré auprès de la firme de génie-conseil Parallèle 54 Expert-Conseil (P54).

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par madame Claudette Laflamme et résolu d'**OCTROYER** à la firme Parallèle 54 Expert-Conseil un mandat de soutien dans divers dossiers ou est requis une expertise en génie civil. pour un montant maximum de 40 000 \$ taxes incluses.

QUE les sommes nécessaires soient imputées au poste budgétaire 02.415.00.411, budget 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÈGLEMENTS**

**Dépôt par la greffière du certificat relativement à la demande de processus référendaire pour le règlement #757-66-20**

Avis public a été donné le 8 décembre 2020 par la greffière invitant les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum relativement au règlement #757-66-10 modifiant le règlement de zonage #757-07

et ses amendements afin d'ajouter des dispositions particulières et de permettre les projets intégrés dans la zone C-4-134.

Aucune personne intéressée n'a demandé que ledit règlement fasse l'objet d'un processus référendaire, donc ledit règlement est réputé avoir été approuvé par les électeurs.

13430-0121

**Résolution - Adoption en version finale règlement #757-66-20 modifiant le règlement de zonage #757-07 et ses amendements afin d'ajouter des dispositions particulières et de permettre les projets intégrés dans la zone C-4-134**

**ATTENDU** QU'un avis de motion a été donné le 2 novembre 2020;

**ATTENDU** l'adoption du deuxième projet de règlement le 7 décembre 2020;

**ATTENDU QUE** le règlement a été mis à la disposition du public pour consultation sur le site internet de la Municipalité;

**ATTENDU QUE** ledit règlement a été soumis au processus référendaire jusqu'au 11 janvier 2021 et qu'aucune personne intéressée n'a demandé que ledit règlement fasse l'objet d'un processus référendaire et que par conséquent ledit règlement est réputé approuvé par les électeurs;

Il est proposé par madame Pascale Auger, appuyé par madame Diane Jeannotte et résolu que le règlement #757-66-20 modifiant le règlement de zonage #757-07 et ses amendements afin d'ajouter des dispositions particulières et de permettre les projets intégrés dans la zone C-4-134 soit adopté en version finale tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

13431-0121

**Résolution - Adoption du deuxième projet de règlement #757-65-20 modifiant le règlement de zonage #757-07 et ses amendements afin de retirer les projets intégrés dans la zone R-1-227 ainsi qu'en modifiant la superficie minimale des lots**

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné le 21 octobre 2020 par madame la conseillère Pascale Auger;

**ATTENDU** l'adoption du premier projet de règlement le 7 décembre 2020;

**ATTENDU QUE** le règlement a été mis à la disposition du public pour consultation sur le site internet de la Municipalité;

**ATTENDU** la procédure de consultation écrite (15 jours) tenue entre le 8 décembre 2020 et le 11 janvier 2021 à 16h00;

**ATTENDU QUE** les dispositions de ce règlement sont susceptibles d'approbation référendaire et qu'un avis public à cet effet sera publié à une date ultérieure ;

Il est proposé par madame Pascale Auger, appuyé par madame Claudette Laflamme et résolu que le deuxième projet de règlement #757-65-20 modifiant le règlement de zonage #757-07 et ses amendements afin de retirer les projets intégrés dans la zone R-1-227 ainsi qu'en modifiant la superficie minimale des lots soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Résolution - Date limite du dépôt d'une demande afin que le règlement #757-65-20 soit soumis au processus référendaire**

13432-0121

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par madame Diane Jeannotte et résolu que la date limite pour soumettre une demande afin que le règlement #757-65-20 soit soumis au processus référendaire soit le 1er février 2021 jusqu'à 16h00.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

13433-0121

**Résolution - Adoption finale du règlement #874-20 décrétant l'imposition de toutes les taxes et impositions pour l'année 2021**

**ATTENDU** l'avis de motion déposé lors de la séance du conseil du 7 décembre 2020;

Il est proposé par madame Claudette Laflamme, appuyé par madame Diane Jeannotte et résolu que le règlement portant le numéro 874-20 décrétant l'imposition de toutes les taxes et compensations pour l'année 2021 soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**TRAVAUX PUBLICS**

13434-0121

**Résolution - Permission de voirie – entretien et raccordement routier**

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le Ministère des Transports (MTQ);

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit obtenir une permission de voirie du MTQ pour intervenir sur les routes entretenues par ledit Ministère;

**ATTENDU QUE** la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

**ATTENDU QUE** la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permissions de voirie émises par le MTQ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original.

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par madame Claudette Laflamme et résolu que la Municipalité de Piedmont **DEMANDE** au Ministère des Transports de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2021 et qu'elle autorise la directrice générale à signer les permissions de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000\$, puisque la Municipalité de Piedmont s'engage à respecter les clauses de la permission de voirie.

De plus, la Municipalité s'engage à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire la permission requise.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **URBANISME**

Informations par la conseillère responsable, madame Pascale Auger

Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 17 décembre 2020.

13435-0121

### **Résolution - Modification de la résolution #13298-1020 suite à l'approbation par la Commission de toponymie du Québec pour les noms de rues du projet « Havre des Falaises »**

**ATTENDU QUE** lors de la séance du conseil du 5 octobre 2020 une résolution a été adoptée pour approuver les noms de rues pour le quartier « Havre des Falaises »;

**ATTENDU QUE** lors de la réunion de la Commission de toponymie du Québec tenue le 10 décembre 2020 les noms des rues pour le projet « Havre des Falaises » ont été approuvés avec les modifications suivantes :

- Croissant Valériane pour Place de la Valériane;
- Croissant des Vignes pour Place des Vignes;
- Croissant du Centorée pour Place des Centaurées

Il est proposé par madame Pascale Auger, appuyé par madame Diane Jeannotte et résolu d'**ADOPTER** une résolution avec les modifications ci-haut mentionnées.

QUE la résolution portant le numéro 13298-1020 adoptée le 5 octobre 2020 soit modifiée en ce sens.

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **DEMANDES DE PIIA (PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE)**

13436-0121

### **Résolution - PIIA – 515, boul. des Laurentides, (Zone C-3-258) Enseigne sur poteaux – Commerce « Fenestration des Sommets Inc. »**

**ATTENDU QUE** le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une nouvelle enseigne sur poteaux sur structure existante pour le commerce « Fenestration des Sommets Inc. » correspond aux objectifs et critères du règlement #761-07 sur le PIIA;

**ATTENDU QUE** l'enseigne existante sur poteaux sur structure existante sera remplacée par l'enseigne proposée;

**ATTENDU QUE** la nouvelle enseigne sur poteaux sur structure existante aura une superficie de 2,1 mètres carrés;

**ATTENDU** les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par madame Pascale Auger, appuyé par monsieur Daniel Houde et résolu d'**ACCEPTER** la demande d'analyse du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée pour l'installation d'une nouvelle enseigne sur poteaux sur structure existante pour le commerce « Fenestration des Sommets Inc. » situé au 515, boulevard des Laurentides.

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

13437-0121

### **Résolution - PIIA – 745, boul. des Laurentides, (Zone C-1-208) Enseigne sur poteaux et enseigne à plat sur bâtiment – Commerce « Pattes & Griffes Piedmont »**

**ATTENDU QUE** le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une nouvelle enseigne sur poteaux sur structure existante et l'installation d'une enseigne à plat sur bâtiment pour le commerce « Pattes & Griffes Piedmont » correspond aux objectifs et critères du règlement #761-07 sur le PIIA;



**ATTENDU QUE** la nouvelle enseigne sur poteaux aura une superficie de 4,3 mètres carrés;

**ATTENDU QUE** la nouvelle enseigne à plat sur bâtiment aura une superficie de 1,73 mètre carré;

**ATTENDU** les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par madame Pascale Auger, appuyé par monsieur Daniel Houde et résolu d'**ACCEPTER** la demande d'analyse du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée pour l'installation d'une nouvelle enseigne sur poteaux sur structure existante et l'installation d'une enseigne à plat sur bâtiment pour le commerce « Pattes & Griffes Piedmont » situé au 745, boulevard des Laurentides.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

13438-0121

#### **Résolution – PIIA - Lot 5 198 217, Projet Havre des Falaises (Zone V-1-116) Construction d'une nouvelle résidence unifamiliale**

**ATTENDU QUE** le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la nouvelle construction d'une résidence unifamiliale correspond aux objectifs et critères du règlement #761-07 sur le PIIA;

**ATTENDU QUE** le revêtement des murs extérieurs du bâtiment principal sera en clin de bois de couleur « ambre algonquin » et en pierre « Forteresse Silverado »;

**ATTENDU QUE** le revêtement extérieur de la toiture du bâtiment principal sera en métal émaillé de couleur grise;

**ATTENDU** les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par madame Pascale Auger, appuyé par madame Diane Jeannotte et résolu d'**ACCEPTER** la demande d'analyse du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée pour la nouvelle construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 5 198 217 situé dans le quartier « Havre des Falaises »

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

13439-0121

#### **Résolution – PIIA - Lot 5 198 200, Quartier Havre des Falaises (Zone V-1-116) Construction d'une nouvelle résidence unifamiliale**

**ATTENDU QUE** le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la nouvelle construction d'une résidence unifamiliale correspond aux objectifs et critères du règlement #761-07 sur le PIIA;

**ATTENDU QUE** le revêtement des murs extérieurs du bâtiment principal sera en clin de bois de couleur « Or des Prairies » et en pierre « Forteresse Gris brunante »;

**ATTENDU QUE** le revêtement extérieur de la toiture du bâtiment principal sera en métal émaillé de couleur « noir titane »;

**ATTENDU** les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par madame Pascale Auger, appuyé par madame Diane Jeannotte et résolu d'**ACCEPTER** la demande d'analyse du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée pour la nouvelle construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 5 198 200 situé dans le quartier « Havre des Falaises ».

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Résolution – PIIA – Lot 5 198 199, Quartier Havre des Falaises (Zone V-1-116)**  
**Construction d'une nouvelle résidence unifamiliale**

13440-0121

**ATTENDU QUE** le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la nouvelle construction d'une résidence unifamiliale correspond aux objectifs et critères du règlement #761-07 sur le PIIA;

**ATTENDU QUE** le revêtement des murs extérieurs du bâtiment principal sera en clin de bois de couleur « Brun Muskoka » ainsi qu'en pierre « Forteresse Orège » et « Forteresse Silverado » avec mortier pâle;

**ATTENDU QUE** le revêtement extérieur de la toiture du bâtiment principal sera en métal émaillé de couleur « gris métallique »;

**ATTENDU** les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par madame Pascale Auger, appuyé par madame Diane Jeannotte et résolu d'**ACCEPTER** la demande d'analyse du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée pour la nouvelle construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 5 198 199 situé dans le quartier « Havre des Falaises ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

13441-0121

**Résolution – PIIA - 5 198 197, Quartier Havre des Falaises (Zone V-1-116)**  
**Construction d'une nouvelle résidence unifamiliale**

**ATTENDU QUE** le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la nouvelle construction d'une résidence unifamiliale correspond aux objectifs et critères du règlement #761-07 sur le PIIA;

**ATTENDU QUE** le revêtement des murs extérieurs du bâtiment principal sera en clin de bois de couleur « Beige du matin » et en pierre « Estate Hampton »;

**ATTENDU QUE** le revêtement extérieur de la toiture du bâtiment principal sera en métal émaillé de couleur « gris métallique »;

**ATTENDU** les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par madame Pascale Auger, appuyé par madame Diane Jeannotte et résolu d'**ACCEPTER** la demande d'analyse du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée pour la nouvelle construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 5 198 197 situé dans le quartier « Havre des Falaises ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**ENVIRONNEMENT**

13442-0121

**Résolution – Mandat à la firme Imausar Environnement pour le suivi**  
**environnemental du site d'élimination des neiges usées pour l'année 2021**

**ATTENDU** l'offre de services professionnels pour le suivi environnemental du lieu d'élimination des neiges usées pour l'année 2021 de la compagnie IMAUSAR environnement;

Il est proposé par madame Diane Jeannotte, appuyé par madame Claudette Laflamme et résolu de **MANDATER** la compagnie IMAUSAR environnement pour faire le suivi environnemental du lieu d'élimination des neiges usées pour l'année 2021. Ladite firme devra faire quatre (4) prélèvements pendant la période de rejet. La compagnie IMAUSAR devra transmettre le résultat de ses études au MDDELCC, pour la somme de 1 560\$ taxes applicables en sus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **FINANCES**

Informations par la conseillère responsable, madame Claudette Laflamme

13443-0121

### **Résolution – Dépôt et adoption de la liste des dépenses incompressibles pour l'année 2021**

**ATTENDU QUE** dans l'enveloppe budgétaire, certaines dépenses sont dites incompressibles;

**ATTENDU QUE** les dépenses incompressibles sont des coûts fixes ou inévitables qu'il est impossible de ne pas assumer en raison d'une obligation contractée ou de la nécessité de posséder certains biens aux fins de son fonctionnement;

**ATTENDU QUE** le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation recommande d'adopter, au début de l'exercice financier, une résolution autorisant la directrice des finances à effectuer le paiement de ces dépenses incompressibles;

Il est proposé par madame Claudette Laflamme, appuyé par Daniel Houde et résolu d'**AUTORISER** que les dépenses dites incompressibles soient payées sur réception de la facture pour l'année 2021 et qu'un rapport soit soumis au conseil à la séance suivant le paiement de ces dernières.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

13444-0121

### **Résolution - Acquisition de trois plans particuliers d'intervention (PPI) et formation en simulation**

**ATTENDU** le désir de la Municipalité de Piedmont de bonifier son plan de mesures d'urgence en y ajoutant des plans particuliers d'interventions adaptés aux risques de la Municipalité de Piedmont;

**ATTENDU** le désir de la Municipalité de maintenir l'équipe d'urgence prête à intervenir rapidement en cas de besoin;

**ATTENDU** l'offre de service de l'entreprise Priorité StraTJ inc. pour l'acquisition de trois (3) plans particuliers et d'une formation mobilisation et simulation de table;

Il est proposé par madame Claudette Laflamme, appuyé par monsieur Daniel Houde et résolu d'**ACCEPTER** l'offre de service de l'entreprise Priorité StraTJ inc. au montant de 3 450 \$ plus taxes pour l'élaboration de trois (3) plans particuliers d'intervention (PPI) et d'une formation mobilisation et simulation de table.

Que Madame Sylvie Dupuis, directrice générale adjointe, soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité l'offre de service auprès de StraTJ inc. mesures d'urgence.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

13445-0121

### **Résolution – Acquisition de l'application StraTJ 2.0 pour les mesures d'urgence**

**ATTENDU** les besoins de la Municipalité de Piedmont de rendre plus accessible rapidement son plan de mesures d'urgence;

**ATTENDU** l'offre de service de l'entreprise Priorité StraTJ inc. pour l'acquisition de son application StraTj 2.0 qui permet l'utilisation d'un outil technologique donnant un accès en temps réel à notre plan de mesure d'urgence ;

Il est proposé par madame Claudette Laflamme, appuyé par madame Diane Jeannotte et résolu d'**ACCEPTER** l'offre de service de l'entreprise Priorité StraTJ inc. au montant de 2 450 \$ plus taxes pour l'application StraTJ 2.0 et d'un montant de 490\$ plus taxes pour le soutien technique annuel.

Que Madame Sylvie Dupuis, directrice générale adjointe, soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité l'offre de service auprès de StraTJ mesures d'urgence.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13446-0121

#### **Résolution – Renouvellement de l'adhésion de « Membre associé municipal 2021 » - FADOQ des Laurentides**

**ATTENDU QUE** la Municipalité adhère aux valeurs et à la mission de la FADOQ et désire promouvoir un vieillissement actif de ses citoyens;

Il est proposé par madame Claudette Laflamme, appuyé par madame Diane Jeannotte et résolu de **RENOUVELER** la cotisation de la municipalité comme membre associé municipal du réseau FADOQ des Laurentides pour l'année 2021 et **AUTORISE** la directrice des finances à émettre un chèque de 125 \$ audit organisme.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13447-0121

#### **Résolution – Entente d'utilisation du logiciel d'inscriptions « Amilia »**

**ATTENDU** le désir de la Municipalité de permettre les inscriptions en ligne aux activités;

**ATTENDU** la recommandation du comité des loisirs;

**ATTENDU** l'entente d'utilisation du logiciel d'inscription Amila pour l'année 2021;

**DONC**, il est proposé par monsieur Daniel Houde, appuyé par madame Diane Jeannotte et résolu d'**AUTORISER** la directrice générale adjointe à signer pour et au nom de la Municipalité de Piedmont l'entente d'utilisation du logiciel d'inscription Amilia.

Les frais mensuels sont de 99 \$ plus des frais de service de 1% et un frais fixe de services professionnels de 229 \$.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **LOISIRS**

Informations par le conseiller responsable, monsieur Daniel Houde.

13448-0121

#### **Résolution - Rémunération Campuces été 2021**

**ATTENDU** la résolution #13355-1120 qui adoptait les taux horaires des employés du Campuces de Piedmont pour l'année 2021.

**ATTENDU QUE** depuis, le dossier a évolué et qu'il est nécessaire d'ajouter 2 postes à la grille salariale 2021, soit le poste d'assistant coordonnateur et le poste d'intervenant;

| Piedmont                                | Grille salariale 2021 |          |          |
|---|-----------------------|----------|----------|
|   | Échelons              |          |          |
| Postes                                  | 3e                    | 2e       | 1er      |
| Coordonnateurs administratifs           | 19.50 \$              |          |          |
| Coordonnateurs                          | 19.00 \$              |          |          |
| Coordonnatrice aux services spécialisés | 19.00 \$              | 18.60 \$ | 18.25 \$ |
| Assistant coordonnateur                 | 18.00 \$              | 17.65 \$ | 17.30 \$ |
| Intervenant                             | 19.00 \$              | 18.60 \$ | 18.25 \$ |
| Accompagnateur                          | 18.00 \$              | 17.65 \$ | 17.30 \$ |
| Sauveteur                               | 19.00 \$              | 18.60 \$ | 18.25 \$ |
| Animateurs                              | 16.10 \$              | 15.80 \$ | 15.50 \$ |

**DONC**, il est proposé par monsieur Daniel Houde, appuyé par madame Diane Jeannotte et résolu d'**ADOPTER** la nouvelle grille salariale des employés du Campus de Piedmont pour l'année 2021.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **INFORMATIONS DIVERSES**

#### **VARIA**

13449-0121

#### **Résolution – Appui la Coalition Santé Laurentides**

**ATTENDU QUE** la population des Laurentides a doublé en quatorze ans s'élevant à plus de 630 850 personnes en 2020 et qu'une croissance d'au moins 6,3 % de la population est attendue d'ici 2026, et cela, sans compter les villégiateurs aussi en croissance importante dans la dernière année ;

**ATTENDU** les résultats de l'importante étude de la firme Dameco confirmant l'inadéquation entre les besoins de services de la population de la région des Laurentides et les services offerts, particulièrement en regard des services de santé et de services sociaux ;

**ATTENDU QUE** la région des Laurentides représente 7,4 % de la population québécoise, mais que la part du budget du ministère de la Santé et des Services sociaux destiné à la région s'élève seulement à 4,9 %. Cet écart de plusieurs millions de dollars est révélateur du déséquilibre et de l'iniquité interrégionale ;

**ATTENDU QUE** faute d'infrastructures cliniques et hospitalières adéquates, des milliers de patients des Laurentides doivent actuellement se rendre chaque, de façon régulière, dans les hôpitaux de Laval et de Montréal pour recevoir des services, contribuant ainsi à la congestion du réseau routier métropolitain ;

**ATTENDU QUE** les rénovations hospitalières des dernières années n'ont pas permis de répondre à l'augmentation du volume d'activités médicales requis ;

**ATTENDU QUE** le rapport de la Vérificatrice générale du Québec en 2018 portant sur l'Hôpital régional de Saint-Jérôme (HRSJ), vaisseau-amiral de l'organisation hospitalière de la région, fait mention de l'état de désuétude de l'infrastructure et que la situation perdure depuis, parfois même de manière encore plus négative ;

**ATTENDU QUE** plusieurs acteurs du milieu hospitalier et du milieu politique se questionnent quant à la progression des projets des réaménagements nécessaires et se surprennent qu'après plus de deux ans suivant la première annonce de

modernisation de l'HRSJ en août 2018, peu d'avancement soit survenu ;

**ATTENDU QUE** plusieurs partenaires régionaux ont constaté un changement majeur dans l'échéancier du CISSS qui fait reculer la réalisation du projet de l'HRSJ à 2029-2030, si aucun retard ne survient;

**ATTENDU QUE** seuls trois hôpitaux de la région (Mont-Laurier, Saint-Eustache et Saint-Jérôme) seront modernisés dans la deuxième moitié de la décennie 2020 et qu'il n'y a aucune perspective pour les trois autres centres hospitaliers de la région (Sainte-Agathe-des-Monts, Lachute et Rivière-Rouge) ;

**ATTENDU QUE** le Premier ministre du Québec, dans différentes déclarations, dont une remontant à juillet 2020, soutient que la population des Laurentides doit pouvoir compter sur une couverture adéquate de soins de santé et une consolidation de l'HRSJ ;

**ATTENDU QUE** le ministre de la Santé et des Services sociaux, Christian Dubé, a déclaré suite à un reportage de Radio-Canada du 23 novembre 2020 qu'il s'engageait à revoir l'accélération des travaux de modernisation de l'HRSJ ;

**ATTENDU QU'**il est vital d'établir une vision cohérente du système de santé laurentien pour moderniser son réseau et qu'il faut mettre fin dès maintenant à la culture du saupoudrage qu'opère le CISSS des Laurentides ;

**ATTENDU QUE** le CPÉRL a adopté à l'unanimité lors de sa rencontre du 27 novembre 2020, une résolution (numéro CPÉRL-06-03) le plan de mise sur pied d'une Coalition Santé Laurentides, dont l'objectif est de mettre en lumière le besoin accru de moderniser dès maintenant les infrastructures hospitalières devenues vétustes de la région et de rehausser le financement permettant un accroissement de la qualité et de la sécurité des soins auxquels ont droit la population des Laurentides;

**ATTENDU QUE** la Coalition Santé Laurentides sera formée de différents partenaires élus, médicaux et hospitaliers, d'affaires et d'organismes communautaires qui appuieront la demande de consolidation et de modernisation des centres hospitaliers des Laurentides et de l'HRSJ ;

Il est proposé par monsieur Daniel Houde, appuyé par madame Diane Jeannotte et résolu :

**D'ADHÉRER** officiellement à la Coalition Santé Laurentides;

**D'APPUYER** la Coalition Santé Laurentides et ses revendications en ajoutant la voix de la Municipalité de Piedmont à celle du CPÉRL et des partenaires laurentiens afin d'exiger le rattrapage et l'accélération des travaux de modernisation des six centres hospitaliers des Laurentides et le respect du calendrier d'agrandissement et de modernisation de l'HRSJ ;

**D'EXIGER** du gouvernement du Québec une équité interrégionale et la fin du sous-financement des soins de santé et de services sociaux pour bâtir l'avenir d'un réseau de santé accessible et efficient pour l'ensemble de la population.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

13450-0121

#### **Résolution – Aide financière à l'organisme Palliacco – Randonnée sous les étoiles**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Piedmont souhaite soutenir l'organisme Palliacco dans la tenue de leur événement « Randonnée sous les étoiles » qui se tiendra entre le 23 janvier et le 28 février 2021;

Il est proposé par monsieur Daniel Houde, appuyé par madame Claudette Laflamme et résolu d'**APPUYER** l'organisme Palliaco dans leur événement « Randonnée sous les étoiles » par la donation d'un montant de 500 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

13451-0121

**Résolution – Marathon P'tit Train du Nord – 2 et 3 octobre 2021**

**ATTENDU** la demande du Marathon du P'tit Train du Nord de présenter la prochaine édition du marathon sur deux jours, soit les 2 et 3 octobre 2021;

**ATTENDU QUE** la présentation de l'événement sur deux jours permettrait l'inscription d'un plus grand nombre de participants pour le demi-marathon;

**ATTENDU** la visibilité engendrée par cette démarche tant au niveau régional, provincial et même international et la bonification des retombées économiques pour la région ainsi que pour les organismes de la communauté;

Il est proposé par monsieur Daniel Houde, appuyé par madame Diane Jeannotte et résolu d'**APPUYER** Le Marathon du P'tit Train du Nord dans leur demande de présenter l'événement sur deux jours et de leur **OFFRIR** tout le soutien nécessaire pour la réussite de celui-ci.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Avis de motion – Règlement #875-21 concernant le stationnement sur le territoire de la Municipalité de Piedmont;**

Avis de motion est par la présente donné par monsieur Pierre Salois à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un règlement portant le numéro 875-21 concernant le stationnement sur le territoire de la Municipalité de Piedmont.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil municipal recevra les questions des citoyens par courriel à l'adresse [maire@piedmont.ca](mailto:maire@piedmont.ca).

13452-0121

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 20h02. considérant que tous les sujets à l'ordre du jour sont épuisés, il est proposé par monsieur Pierre Salois, appuyé par monsieur Daniel Houde et résolu que l'assemblée soit levée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**NATHALIE ROCHON**  
Mairesse

---

**SOPHIE BÉLANGER**  
Directrice générale et greffière

Je, Nathalie Rochon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal*.

---

**NATHALIE ROCHON**  
Mairesse